

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Master Droit des affaires

- Université d'Angers - UA

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ de formation : Droit, économie et gestion

Établissement déposant : Université d'Angers - UA

Établissement cohabilité : /

Ce master présente une spécialisation progressive entre le master première année (M1) de *Droit des affaires* et le master deuxième année (M2) *Droit de l'entreprise* qui est une spécialité unique. Les étudiants du M1 *Droit des affaires* peuvent accéder au M2 *Droit et pratique des contrats* rattaché à la mention de master *Droit privé*. Il n'y a aucune information dans le dossier concernant la spécialité en M2 *Droit et stratégie des entreprises du végétal*.

Ouvert en formation initiale mais aussi en M2 à la formation continue, et à la validation des acquis de l'expérience (VAE), ce master prévoit, en deuxième année, la réalisation d'un stage en entreprise obligatoire d'une durée minimale de trois mois.

Synthèse de l'évaluation

Le master *Droit des affaires* qui vise l'acquisition des méthodes et des techniques pour les juristes spécialisés en droit des affaires et de l'entreprise est une formation cohérente à finalité professionnelle. La structure des enseignements et leurs volumes horaires sont assez classiques. Cette formation présente de véritables atouts mais aussi des insuffisances susceptibles d'être comblées.

Le master se caractérise par une structure tubulaire qui permet l'enchaînement des enseignements essentiels entre le M1 et le M2. On note cependant que le M1 affiche deux objectifs qui sont la maîtrise des techniques du droit des affaires et la législation sociale alors que le M2 de spécialité n'est pas centré sur le droit du travail.

La formation propose une vraie professionnalisation avec un stage obligatoire de trois mois minimum dans l'année de M2. Elle bénéficie de l'appui d'un réseau de professionnels qui participe à la formation. Il existe un très bon taux de réussite et les étudiants diplômés semblent bien s'insérer professionnellement, les chiffres cependant ne sont pas toujours clairs. Le nombre de dossiers de candidature est important avec un recrutement très sélectif. Le master est ouvert à la formation continue.

On note cependant plusieurs faiblesses dans ce master. D'abord dans le manque de formalisation du pilotage du diplôme, le conseil de perfectionnement n'existe pas, le comité de pilotage se réunit deux fois par an post jury. Ensuite, s'ajoute la faiblesse de l'évaluation de la formation par les étudiants ainsi qu'un manque réel de suivi des étudiants diplômés même s'il existe des enquêtes au niveau de l'Université. Ce manque de formalisation se retrouve également dans le suivi de l'acquisition des compétences alors que le diplôme se veut résolument professionnalisant. On peut aussi regretter l'absence d'ouverture à l'international et la présence assez faible des outils numériques.

Points forts :

- Une formation à objectifs professionnels bien insérée dans le bassin économique local.
- La place centrale du stage comme outil de formation et de professionnalisation.
- Un recrutement sélectif avec une ouverture sur la formation continue.

Points faibles :

- Faiblesse réelle des modalités de pilotage de la formation.

- Manque de suivi de l'acquisition des compétences.
- Manque de données dans le suivi des diplômés.

Recommandations :

- Mise en place d'un portefeuille de compétences pour le suivi de l'acquisition de ces dernières.
- Mettre en place un pilotage plus formalisé de la formation et d'outils de mesures notamment pour le suivi des diplômés.
- Prévoir un conseil de perfectionnement.

Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>L'organisation du master est classique et correspond à la mention <i>Droit des affaires</i>. Il existe cependant un manque de lisibilité et d'informations pour comprendre la structuration de l'offre.</p> <p>L'architecture est tubulaire avec une spécialisation entre le M1 et le M2. Le master <i>Droit des affaires</i> comprend une spécialité unique avec le M2 Droit des entreprises, tandis que le M1 affiche deux objectifs : maîtrise des techniques de droit des affaires et législation sociale. Cependant la spécialité <i>Droit des entreprises</i> n'est pas centrée sur le droit du travail. Ce qui est de nature à mal informer les étudiants.</p> <p>Pas d'information sur la spécialité en M2 <i>Droit et stratégie des entreprises du végétal</i> qui a existé dans le passé mais qui semble avoir disparu.</p>
<p>Environnement de la formation</p>	<p>Il n'existe pas de doublon avec les autres formations existant et présentant le même intitulé dans l'environnement académique du fait de son caractère généraliste.</p> <p>Il y a une coopération non institutionnalisée avec les milieux professionnels du bassin économique angevin.</p> <p>La formation s'appuie sur les structures de recherche de l'Université d'Angers (Centre Jean Bodin de Recherche juridique et politique et l'Ecole Doctorale Pierre Couvrat qui réunit plusieurs universités).</p>
<p>Equipe pédagogique</p>	<p>La composition de l'équipe pédagogique est équilibrée entre enseignants chercheurs (entre 70 et 84 %) et professionnels (entre 25 et 35 %). Il existe une progression du nombre de praticiens entre le M1 et le M2.</p> <p>Le pilotage de la formation se limite aux jurys d'examens. Le fonctionnement est assuré par la section de droit privé de l'UFR.</p>
<p>Effectifs et résultats</p>	<p>Les effectifs sont en augmentation en M2 (de 28 étudiants en 2012 on passe à 36 étudiants en 2014).</p> <p>Le taux de réussite est élevé en M1 (autour de 80 %) et pratiquement aucun échec en M2 (autour de 95 %).</p> <p>Concernant le suivi, le bilan indique qu'environ la moitié des diplômés de M1 poursuivent leurs études dans un des masters de l'Université d'Angers.</p> <p>L'insertion professionnelle des étudiants diplômés semble bonne mais l'origine des chiffres donnés manque de clarté.</p> <p>On note une augmentation des étudiants en poursuite d'études dans d'autres M2 pas plus rarement en thèse.</p>

<p>Place de la recherche</p>	<p>Avec une finalité professionnelle, la place de la recherche est faible, même avec l'intervention de nombreux enseignants-chercheurs et la participation des étudiants à des manifestations scientifiques (colloque, journées d'études).</p>
------------------------------	--

<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>L'approche métier est renforcée par l'organisation d'un forum des métiers auquel participent différentes professions juridiques.</p> <p>Lien avec le milieu professionnel qui participe de la formation.</p> <p>Stage obligatoire d'une durée minimum de trois mois.</p> <p>La fiche RNCP existe mais on note une certaine confusion dans le rédactionnel. Il existe aussi une fiche RNCP pour le M2 <i>Droit et stratégies des entreprises du végétal</i> non présenté dans le bilan.</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>Importance de la place du stage obligatoire en M2 d'une durée minimale de trois mois à partir de fin avril. Il est conventionné et tutoré, évalué par un rapport écrit soutenu à l'oral. Les stages sont valorisés par un quart des ECTS (15 sur 60).</p> <p>Il existe aussi un projet collectif (simulation d'arbitrage international) avec une évaluation écrite et orale.</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>Il n'y a pas de véritable ouverture à l'international. Pas de mobilité étudiante sauf en M1, un faible accueil d'étudiants étrangers, pas de délocalisation, pas de partenariat avec des formations à l'étranger, pas de stage à l'étranger.</p> <p>Il existe cependant des cours d'anglais de spécialité (40 heures d'anglais) et des travaux étudiants sur des documents en anglais pour le cours de droit international des affaires (30 heures de cours).</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>Le recrutement apparaît sélectif compte tenu du nombre important de dossiers de candidature. La sélection s'effectue sur dossier puis par entretien.</p> <p>Campagne d'information générale auprès des étudiants de L3 qui constituent 60 % de l'effectif.</p> <p>Il est fait mention du dispositif VAP (validation des acquis professionnels) sans véritable explication.</p> <p>Aucune indication sur des modalités de mise à niveau, de passerelle ou de réorientation, ni de dispositifs favorisant la réussite des étudiants. Mais la grande majorité des étudiants réussit dès la première session.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>Les modalités d'enseignements sont classiques et ne comportent pas de formation en apprentissage. Au niveau du M2, il y a des étudiants en formation continue et il existe un accès possible par la VAE.</p> <p>Hormis l'usage d'une plateforme Moodle et d'un cours de droit des nouvelles technologies, la place du numérique est faible.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>L'évaluation des étudiants suit des procédures classiques avec des épreuves écrites et orales sous des formes variées.</p> <p>Le fonctionnement des jurys se fait selon un cadrage établi par l'Université.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Il existe peu d'éléments dans le dossier. Il n'y a pas de portefeuille de compétences mais le rôle du tuteur professionnel en stage est considéré comme une garantie d'évaluation des compétences professionnelles.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Il n'existe pas d'outils d'évaluation propres au diplôme.</p> <p>Le suivi des diplômés est réalisé au moyen d'études globales mises en place par l'Université.</p> <p>Les résultats des études indiquent un taux d'insertion correct, le master semble conduire à l'emploi.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>Il n'existe pas de conseil de perfectionnement mais un comité de pilotage qui se réunit deux fois par an en fin de jury et des échanges informels fréquents entre les membres de l'équipe pédagogique.</p> <p>Il existe une évaluation de la formation par les étudiants via un questionnaire d'évaluation mais il n'y a pas d'éléments sur son exploitation.</p>

Observations de l'établissement

Evaluation des formations

Observations de l'Université d'Angers

L'université d'Angers ne souhaite pas formuler d'observation particulière pour cette évaluation.

Christian ROBLEDO

Président de l'Université d'ANGERS

